

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2025

P JL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 478

présenté par

Mme Voynet, Mme Balage El Mariky, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Batho, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier et M. Thierry

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

À l'alinéa 15, après le mot :

« contre »

insérer les mots :

« la grande pauvreté, le mal logement, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les réalités sociales les plus urgentes auxquelles Mayotte est confrontée doivent être explicitées ici. La seule mention de l'immigration démontre une logique d'invisibilisation des problèmes réels de Mayotte, accusant les immigrés d'être responsables de tout.

Or, la grande pauvreté et le mal logement touchent toutes les couches de la société mahoraise : Français, immigrés en situation régulière et irrégulière. Les zones d'habitat informel sont habitées par ces trois catégories de la population.

Insérer explicitement ces termes permet d'orienter l'action publique vers une réponse adaptée aux enjeux concrets du quotidien des habitants de Mayotte, et de ne pas réduire la lutte aux seules problématiques migratoires ou de sécurité. C'est une condition nécessaire à la réussite de toute stratégie de refondation.